

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

EM-303

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent. Eliminateur de flux, pour bain ultrasonique, sans tensioactifs, concentré.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EMAG AG
Rue: Gerauer Straße 34
Lieu: 64546 Mörfelden-Walldorf, GERMANY
Téléphone: +49 (0) 6105 406 80
e-mail: info@emag-germany.de
Internet: www.emag-germany.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686790 (german, english)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: Xi - Irritant
Phrases R:
Irritant pour les yeux et la peau.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mentions de danger:
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Métasilicate de disodium
hydroxyde de sodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 2 de 7

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
213-791-2	Eau	80-90 %
7732-18-5		
207-838-8	carbonate de sodium	<5,0 %
497-19-8	Xi - Irritant R36	
011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	
229-912-9	Métasilicate de disodium	<3,0 %
10213-79-3	C - Corrosif, Xi - Irritant R34-37	
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335	
215-185-5	hydroxyde de sodium	<1,0 %
1310-73-2	C - Corrosif R35	
011-002-00-6	Skin Corr. 1A; H314	
215-847-6	Ammoniac ... %	<2,5 %
1338-21-6	C - Corrosif, N - Dangereux pour l'environnement R34-50	
007-001-01-2	Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H314 H400	
244-751-4	Phosphonates	<2,0 %
22042-96-2		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 3 de 7

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination .

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 4 de 7

pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).
Porter les gants de protection homologués : EN 374

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: limpide, jaune
Odeur: comme: Ammoniac

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 12,5 (conc.) 10,7 (1 %) DGF H-III 1

Modification d'état

Point de fusion: -6 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

Point d'éclair: ---

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C): 1,08 g/cm³ DIN 12791

Hydrosolubilité: complètement miscible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions exothermiques avec: Acide, concentré.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 11: Informations toxicologiques

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 5 de 7

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
497-19-8	carbonate de sodium				
	par voie orale	DL50	4090 mg/kg	Rat	IUCLID
22042-96-2	Phosphonates				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Ratte	
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	Kaninchen	

Irritation et corrosivité

Risque de lésions oculaires graves.
Effet irritant sur la peau : irritant.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	265 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	45,4 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
1336-21-6	Ammoniac ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,53 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	24 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1336-21-6	Ammoniac ... %	-1,38

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 6 de 7

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 % (0 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2, 8, 11, 12, 15, 16

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- | | |
|----|--|
| 34 | Provoque des brûlures. |
| 35 | Provoque des graves brûlures. |
| 36 | Irritant pour les yeux. |
| 37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|------|---|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

EM-303

Date d'impression: 04.06.2015

Page 7 de 7

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)